



Des femmes et des hommes
pour votre bien

VENTE			
Locaux à usage d'habitation et terrains à bâtir			
TARIF PART VENDEUR ET PART ACQUEUREUR en € TTC du prix de Vente			
TVA 20%			
De	0 € à	20 000 €	1 000,00 € forfait
De	20 001 € à	50 000 €	2 000,00 € forfait
De	50 001 € à	100 000 €	4,50 %
De	100 001 € à	150 000 €	4,25 %
De	150 001 € à	200 000 €	4,00 %
De	200 001 € à	300 000 €	3,50 %
De	300 001 € à	400 000 €	3,25 %
De	400 001 € à	600 000 €	3,00 %
De	600 001 € à	900 000 €	2,75 %
Au delà de		900 000 €	2,50 %

GESTION	Tarif HT	Tarif TTC
Montant des encaissements mensuels: Supérieur à 2 501 €	5,79%	6,95%
Montant des encaissements mensuels: 401 Euros à 2 500 €	6,00%	7,20%
Montant des encaissements mensuels: 250 Euros à 400 €	7,00%	8,40%
Montant des encaissements mensuels: Inférieur à 250€	10,00%	12,00%
Suivi travaux supérieur à 2000€ TTC	125 €	150 €
Suivi travaux inférieur à 2000€ TTC	GRATUIT	GRATUIT
Suivi des contentieux impayés avec assurance	GRATUIT	GRATUIT
Frais de paramétrage	GRATUIT	GRATUIT
Commande de diagnostic	GRATUIT	GRATUIT
Diagnostic et proposition pluriannuelle de travaux	GRATUIT	GRATUIT
Frais de conservation des archives	GRATUIT	GRATUIT
Fourniture de l'état des risques naturels et technologiques	GRATUIT	GRATUIT
Frais clôture de dossier	GRATUIT	GRATUIT
Décret n° 2014-890 du 1er Aout 2014 > RELOCATION		
Zone tendue		
Visite, constitution dossier, rédaction du bail et acte de caution	8,00€/m ²	10€/m ²
Etat des lieux d'entrée	2,50€/m ²	3€/m ²
Reste du territoire		
Visite, constitution dossier, rédaction du bail et acte de caution	6,67€/m ²	8€/m ²
Etat des lieux d'entrée	2,50€/m ²	3€/m ²
Vacation horaire		
Représentation aux AG au mieux de vos intérêts	408,33 €	490,00 €
Suivi des contentieux impayé hors assurance	408,33 €	490,00 €
LOCATION		
Décret n° 2014-890 du 1er Aout 2014		
Entremise et négociation	158	190
Zone tendue		
Visite, constitution dossier, rédaction du bail et acte de caution	8,00€/m ²	10€/m ²
Etat des lieux d'entrée	2,50€/m ²	3€/m ²
Reste du territoire		
Visite, constitution dossier, rédaction du bail et acte de caution	6,67€/m ²	8€/m ²
Etat des lieux d'entrée	2,50€/m ²	3€/m ²

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE

Il doit être écrit et préalable à toute négociation.

Article 72 du décret n° 73-678 du 20 juillet 1972 (alinéa 1) : le titulaire de la carte prévue à l'article 1^{er} (alinéa 1) du présent décret ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1^{er} (1^{er} à 5^e) de la loi susvisée du 2 janvier 1970 sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.



Conformément aux termes du mandat les honoraires de transaction sont réparties à parts égales entre vendeur et l'acheteur.

TOUS LES PRIX SONT AFFICHES * HONORAIRES INCLUS*

Tarif au 27/03/2019